



VILLE D'ESCAUDAIN

COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 28 FEVRIER 2017 à 18 H 15

(Convocation en date du 22 Février 2017)

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22 pour la question 01/01/2017
24 à partir de la question 02/01/2017

Nombre de votants : 27 dont 5 pouvoirs pour la question 01/01/2017
28 dont 4 pouvoirs à partir de la question 02/01/2017

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, BREEM Hervé, DHENAIN Laëtitia, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, LOUGHANI Abdelaziz, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, JANICKI Céline à partir de la question 02/01/2017, AIT MOUHA Fatima, CAULIEZ Claude à partir de la question 02/01/2017, GUIOT Christelle, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël.

Membres excusés : M. CAULIEZ Claude pour la question 01/01/2017; Mme DESRAY Corinne

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. WERY Jean-Charles donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno ; Mme TRIoux Annick donne pouvoir à Mme PLAYE Maryse ; M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée ; Mme JANICKI Céline donne pouvoir à Mme DHENAIN Laëtitia pour la question 01/01/2017 ; M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier.

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. BENDJEFFEL Ahmed.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour des raisons techniques imprévues, il lui apparaît opportun de reporter la délibération n° 12 de l'ordre du jour : Droits des Sols – Autorisation d'un dépôt de permis de construire au nom de la Commune – Salle des Sports Salvador Allende ; le projet devant faire l'objet d'un nouvel examen.

Délibération n° 01/01/2017 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 Décembre 2016.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 Décembre 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 02/01/2017 - Budget 2017 – Rapport d’orientations budgétaires.

En application de l’article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires dans le cadre de l’élaboration du Budget Primitif 2017. Après la présentation par M. Bruno SALIGOT, Maire, des éléments qui serviront de support à la construction du Budget Primitif 2017, M. ABDELKADER et Mme STIEVENARD Karine au nom des groupes « Escaudain, ensemble pour l’avenir » et « Ensemble pour agir, l’Humain d’abord ! Liste de rassemblement présentée par le Parti Communiste, le Front de Gauche, et par de nombreuses personnalités de sensibilités diverses » interviennent dans le débat.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la tenue du débat d’orientations budgétaires qui a été réalisé sur la base d’un rapport détaillé présentant les éléments nécessaires à la préparation du Budget Primitif et arrêtant les principales orientations budgétaires.

Délibération n° 03/01/2017 – Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2017 – Demande de subvention- Réfection des trottoirs et de la chaussée rue Marcel Sembat (3^{ème} tranche entre le pont SNCF et l’avenue Jules Guesde).

Le Conseil Municipal décide d’approuver le projet de réfection des trottoirs et chaussée de la rue Marcel Sembat 3^{ème} tranche, le montant des travaux est estimé à 117.355,60 € HT totalement subventionnable. Il sollicite la subvention spécifique au titre de la DETR de l’année 2017 au taux maximum de 30% et adopte le plan de financement présenté dans le dossier de demande de subvention. Il s’engage à financer la part communale de cette opération en l’inscrivant au budget 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier. Il précise que la Commune présentant deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2017, cette opération se trouve en première position dans l’ordre des priorités.

Délibération adoptée à l’unanimité

Délibération n° 04/01/2017 - Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2017 – Demande de subvention- Travaux d’accessibilité aux personnes en situation de handicap dans divers bâtiments publics.

Le Conseil Municipal décide d’approuver le projet de travaux d’accessibilité aux personnes en situation de handicap (création de rampes d’accès, pose de signalétiques) dans 38 bâtiments publics dont le montant H.T est estimé à 58.022,00 € totalement subventionnable. Il sollicite la subvention spécifique au titre de la DETR de l’année 2017 au taux maximum de 30% et adopte le plan de financement présenté dans le dossier de demande de subvention. Il s’engage à financer la part communale de cette opération en l’inscrivant au budget 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier. Il précise que la Commune présentant deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2017, cette opération se trouve en deuxième position dans l’ordre des priorités.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 05/01/2017 – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 de Monsieur le Député Jean-Jacques Candelier – Travaux de création d’un sanitaire PMR dans les locaux du stand de tir.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l’octroi d’une subvention de l’Etat de 5.000 € au titre de la réserve parlementaire 2017 de Monsieur Jean-Jacques Candelier, Député du Nord, pour un montant de travaux HT de 10.133,50 € pour les travaux précités au stand de tir. Il certifie que l’opération n’a connu aucun commencement d’exécution et approuve le plan de financement prévisionnel du projet d’un montant de 10.133,50 € HT. Il s’engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation des travaux et charge Monsieur le Maire d’effectuer les démarches nécessaires à cette demande et à signer tous documents inhérents à ce dossier.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 06/01/2017 – Assurances – Constitution d’un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d’Action Sociale pour la préparation et la passation des marchés d’assurances.

Le Conseil Municipal décide d’approuver la convention constitutive d’un groupement de commandes pour la préparation et la passation des marchés d’assurances de la Ville et du C.C.A.S d’Escaudain et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 07/01/2017 – Mandat donné au CDG 59 pour le lancement d’une mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d’assurance statutaire.

Le Conseil Municipal décide de mandater le Cdg59 pour le lancement de la procédure visant à conclure un contrat groupe d’assurance statutaire garantissant la Commune contre les risques financiers statutaires qu’elle supporte en raison de l’absentéisme de ses agents. Il charge Monsieur le Maire de définir les risques à couvrir et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 08/01/2017 – Approbation de la convention de partenariat pour l’achat groupé d’énergie au profit des habitants.

Le Conseil Municipal décide d’autoriser la mise en place d’une opération partenariale d’achat groupé d’énergie à destination des foyers escaudinois et d’autoriser la promotion de l’opération visant à inciter les habitants à adhérer au dispositif et ainsi permettre, par l’effet de masse, de négocier au travers d’une procédure de mise en concurrence un prix de vente de l’électricité et de gaz attractif. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention partenariale quadripartite entre la Commune, la CAPH, le pôle Synéo, et la société Place des Energies.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 09/08/2016 – Piscine Maurice Thorez – Convention d’accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires au sein de la piscine Maurice Thorez pour la période Septembre 2017- Juillet 2020.

Le Conseil Municipal décide d’approuver le projet de Convention d’accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires des communes extérieures au sein de la piscine Maurice Thorez pour la période de Septembre 2017 à Juillet 2020 et d’autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec chaque commune intéressée et ses éventuels avenants, ainsi qu’à intervenir pour leur exécution.

Délibération adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 10/01/2017 – Communauté d’Agglomération de la Porte du Hainaut – Modification des compétences statutaires.

Le Conseil Communautaire de la CAPH a approuvé une modification des statuts en séance du 12 décembre 2016 qui prend en compte la loi NOTRe. Celle-ci prévoit un certain nombre de nouveaux transferts de compétences des communes aux communautés. Il s’agit notamment de la compétence « développement économique » complétée d’un volet tourisme, de la compétence « politique de la ville », mais aussi à compter du 1^{er} janvier 2018 de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », et encore à compter du 1^{er} janvier 2020 des compétences « eau » et « assainissement ».

Par ailleurs la CAPH a souhaité réajuster certaines compétences en identifiant une nouvelle compétence « aménagement, développement et promotion d'Arenberg Créative Mines » afin de mettre en valeur ce projet emblématique à travers une compétence spécifique, plutôt qu'à travers la déclinaison de l'ensemble des compétences communautaires comme c'est le cas actuellement. Il est également proposé le transfert d'une compétence « développement d'actions de protection de la biodiversité » qui confortera l'action de la CAPH dans ce domaine.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle définition des compétences statutaires de la CAPH telle qu'arrêtée par le Conseil Communautaire le 12 décembre 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11/01/2017 – Avis sur le projet de Schéma de mutualisation de la CAPH.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le projet de schéma de mutualisation pour la période 2017-2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 12/01/2017 - Impasse du parc à bois – Rétrocession de la voie et du réseau d'éclairage public – Classement de l'Impasse du Parc à bois dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la voie cadastrée section AH n° 210 ainsi que celle du réseau d'éclairage public auprès de l'association syndicale libre du lotissement « Chemin du parc à Bois », le réseau d'assainissement étant rétrocédé directement au SIAD et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette procédure.

Il précise que les limites assignées à la voie sont celles fixées sur le plan de bornage annexé à la présente délibération ; que le transfert fera l'objet d'un acte notarié publié aux hypothèques par Maître Sophie DE CIAN LHERMIE, notaire à Denain.

Il prononce le classement dans la voirie communale de l'Impasse du Parc à Bois, ce qui porte la longueur totale du réseau de voirie communale à 26.795 mètres.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13/01/2017 – Approbation de la modification du tracé de certains chemins ruraux dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier intercommunal de Wallers-Arenberg, Haveluy, Denain avec extension sur les communes de Hélesmes, Wavrehain-sous-Denain, Oisy, Bellaing, et Escaudain.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du réseau des chemins ruraux qui fait apparaître la suppression du chemin C68a situé le long du cavalier en direction de Denain d'une longueur de 490 mètres, ce chemin n'existant plus physiquement sur le terrain. La suppression de ce chemin est compensée par une parcelle en bordure de la rue Camille Desmoulins face au collège (*qui sera cadastrée section AL n°801 au terme de la procédure*).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14/01/2017 – Avis de la Commune sur la demande d'enregistrement présentée par la Société Ramery pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire de la Commune d'Hélesmes.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la demande présentée par la société RAMERY TP, pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la Commune d'Hélesmes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15/01/2017 – Règlement général du stade municipal – Modification.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le nouveau règlement général du stade municipal, suite à son réaménagement, et autorise Monsieur le Maire à le signer et à intervenir pour son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16/01/2017 – Réforme des rythmes scolaires – Renouvellement du Projet Educatif de Territoire.

Le Conseil Municipal décide de valider le projet de P.E.D.T. 2017/2020 pour application à compter de la rentrée de septembre 2017. Celui-ci sera transmis à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Nord pour approbation conjointe. Le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17/01/2017 – Bail de location du logement sis 1/1 rue Pierre Degeyter.

Le Conseil Municipal décide de louer à compter du 15 avril 2017, pour une durée de six ans renouvelable une fois de manière expresse, l'immeuble sis, 1/1 rue Pierre Degeyter à Madame FRÉVENT Thérèse. Il approuve le bail de location et autorise Monsieur le Maire à le signer et à intervenir pour son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18/01/2017 – Approbation de la convention avec la Ligue de l'Enseignement relative à la mise à disposition de jeunes volontaires en Service Civique au sein des services de la Commune.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la signature de la convention avec la Ligue de l'Enseignement qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager, pour une durée de 6 à 10 mois, dans une mission en faveur de la collectivité et de l'intérêt général. Les thématiques sont : la citoyenneté, la solidarité, l'éducation, la santé, la culture, le sport et l'environnement. Il autorise Monsieur le Maire à accueillir au sein de la Commune un ou plusieurs jeunes, en fonction des besoins et des missions préalablement définies et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir et plus généralement prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19/01/2017 – Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comités syndicaux des 10 Novembre et 16 décembre 2016 et 31 janvier 2017.

Le Conseil Municipal décide d'accepter :

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Assainissement Collectif »,

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la communes d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*),
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'HAZEBROUCK (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine* et Distribution *d'eau destinée à la consommation humaine*), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20/01/2017 – Rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ce rapport.

Délibération n° 21/01/2017 – Distribution publique d'énergie électrique sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes – Présentation du compte-rendu annuel d'activité de ERDF pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ce compte rendu.

Délibération n° 22/01/2017 – Distribution publique d'énergie électrique sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes – Présentation du rapport de l'agent de contrôle portant sur le contrat de concession pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ce rapport.

Délibération n° 23/01/2017 – Subvention à l'Association « Escaudain Basket Porte du Hainaut ».

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 20.000 € à l'association « Escaudain Basket Porte du Hainaut » somme représentant le solde de la subvention prévue dans la convention générale en date du 8 octobre 2015 modifiée par avenant, par laquelle la collectivité s'est engagée à soutenir financièrement les actions de l'association et précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 24/01/2017 – Subventions aux associations escaudinoises ayant participé aux activités péri-éducatives dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux associations escaudinoises ayant participé aux activités péri-éducatives durant la période de septembre à décembre 2016.

Association Sportive de Tennis de Table (Escaudain)	455,00 €
Basket Féminin Escaudain Porte du Hainaut (Escaudain)	920,00 €
Escaudain Basket Porte du Hainaut (Escaudain)	662,50 €
Force Athlétique Escaudain (Escaudain)	612,50 €
Tennis Club Escaudain (Escaudain)	922,50 €
Union Sportive Escaudain Football (Escaudain)	55,00 €
Harmonie d'Escaudain (Escaudain)	490,00 €

Il précise que ces subventions sont calculées sur la base d'un montant de 17,50 € pour chacune des animations effectuées et que les crédits nécessaires au règlement des présentes dépenses seront inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25/01/2017 – Subventions aux associations escaudinoises – Acompte 2017.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux associations ayant fourni leur compte de résultat en 2016. Celles-ci représentent un montant de 30 % de la subvention de fonctionnement allouée en 2016.

Association des Amis du Musée d'Escaudain	195 €
Harmonie d'Escaudain	2 970 €
Arts en Mouvement	840 €
Cercle Philatélique Escaudinois	75 €
Bimbo - Escaudain	420 €
Ass. de sauvegarde du patrimoine escaudinois	81 €
Club de généalogie d'Escaudain et de l'Ostrevant	48 €
Comité Escaudain Ruhla	510 €
Comité des fêtes de la cité Nervo - Escaudain	116 €
Cercle Laïque socio-culturel Jacques Brel - Escaudain	1 500 €
Mieux Vivre à Louise Michel - Escaudain	998 €
Nouveau Regard	16 €
Nord Escaudain	96 €
Escaudain Basket - Porte du Hainaut	6 150 €
Basket Féminin Escaudain - Porte du Hainaut	3 600 €
Atout Forme - Escaudain	240 €
Les Archers Escaudinois	510 €
Union Sportive Escaudain Football	9 000 €
Association sportive de Tennis de Table - Escaudain	1 530 €
Force Athlétique Escaudain	2 850 €

Club Olympique Municipal Escaudinois	2 700 €
Club Cyclo VTT Escaudain	480 €
Tennis Club Escaudinois	1 800 €
Association Sportive de Tir Escaudinoise	540 €
UNSS - Collège Félicien Joly d'Escaudain	135 €
Le pigeon de fer - Escaudain	150 €
Union du commerce - Escaudain	270 €
Les Anciens combattants - Escaudain	210 €

Il précise que les crédits nécessaires au règlement des présentes dépenses seront inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 26/01/2017 – Compte-rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n° 27/01/2017 - Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Fait à Escaudain, le 3 Mars 2017

LE MAIRE,

Bruno SALIGOT